

# FORD SERVICE – TOUJOURS À VOS CÔTÉS

## Accident – Que faire sur place?

En cas d'accident, quelques règles simples peuvent s'avérer d'une grande aide pour tous les conducteurs:

### 1. Sécurisez la scène de l'accident

- Allumez les feux de détresse
- Placez votre triangle de panne; si vous êtes sur une autoroute, rejoignez un endroit sûr avec les autres personnes impliquées, par ex. derrière le rail de sécurité

### 2. Premiers secours

- Vérifiez la respiration et le pouls des blessés
- Placez les blessés en position latérale de sécurité
- Traitez les chocs, stoppez les éventuelles hémorragies

**Conseil:** Veuillez vérifier que votre trousse de premiers secours est bien à sa place et à jour

### 3. Appelez la police (117) et les services de secours (144)

- Fournissez les informations suivantes:
  - Que s'est-il passé?
  - Où cela s'est-il passé?
  - Quand cela s'est-il passé?
  - Combien y a-t-il de blessés?
  - Qui appelle

### 4. Appelez Ford Assistance +41 (0)44 511 14 45

**Conseil:** Nous vous conseillons de sauvegarder le numéro de Ford Assistance dans votre téléphone portable.

### 5. Mémorisez les détails de l'accident et documentez les preuves

- Parlez aux témoins et notez leurs coordonnées
- Prenez des photos montrant l'importance des dégâts
- Remplissez un rapport d'accident et faites-le signer par toutes les personnes concernées – le fait de signer le formulaire ne signifie pas que l'on reconnaît sa propre responsabilité

**Conseil:** Toute information indisponible relative à l'assurance peut être obtenue auprès de la centrale d'appel des assureurs automobiles

## FORD ASSURANCE AUTOMOBILE

Avec la Ford Assurance Automobile, vous profitez d'une couverture d'assurance complète ainsi que d'autres avantages exclusifs:

- Réduction de la franchise en cas de réparation dans un garage officiel de la marque Ford: en cas de casco complète de CHF 500 (p. ex. CHF 500 au lieu de CHF 1000), en cas de casco partielle de CHF 300 (p. ex. CHF 0 au lieu de CHF 300)
- Bris de glaces assuré comme partie intégrante de l'assurance casco complète et partielle
- Voiture de remplacement gratuite pendant la réparation
- 100% d'indemnisation à la valeur à neuf en cas de dommage total ou de vol jusqu'à la 7e année d'utilisation incluse
- Pièces d'origine Ford en cas de réparation de votre véhicule pour conserver la garantie du constructeur
- Rabais «Bonus Eco» sur la couverture responsabilité civile et casco collision pour les véhicules écologiques
- Couverture des dommages à la station de recharge pour véhicules électriques

Vous trouverez plus d'informations sur les avantages et les couvertures de la Ford Assurance Automobile sur: [www.ford.ch](http://www.ford.ch) ou au numéro **0800 801 400**.

**Conseil:** Veuillez conserver cette fiche dans votre boîte à gants



FORD AUTOVERSICHERUNG

L'organisme d'assurance de «Ford Assurance Automobile» est la Bâloise Assurance SA.

**En cas d'accident, appelez:**

**FORD ASSISTANCE  
+41 (0)44 511 14 45**

